



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 15 septembre 2022 (18h30)
SALLE ETABLE- LA LOMBARDIERE**

**DGA Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 55
En exercice	: 55
Membres suppléants	: 23
Présents	: 37
Votants	: 48
Convocation et affichage	: 08/09/2022
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur Christophe DELORD

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Hugo BIOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Christelle ETIENNE, Bruno FANGET, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Yves RULLIÈRE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Damien BAYLE (pouvoir à Christelle ETIENNE), Brigitte BOURRET (pouvoir à Christian MASSOLA), Clément CHAPEL (pouvoir à Danielle MAGAND), Claudie COSTE (pouvoir à Laurent MARCE), Romain EVRARD (pouvoir à Edith MANTELIN), Cécilia FARRE (pouvoir à Sylvette DAVID), Yves FRAYSSE (pouvoir à Laurent TORGUE), Juanita GARDIER (pouvoir à Catherine MICHALON), Martine OLLIVIER (pouvoir à René SABATIER), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Jean-Yves BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Marc-Antoine QUENETTE.

**CC-2022-322 - RESSOURCES - ARDECHE DRÔME NUMERIQUE (ADN) -
REPLACEMENT DU REPRESENTANT**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Dans le cadre de sa compétence développement économique, et notamment d'aménagement numérique du territoire et de déploiement des réseaux de communications électroniques Annonay Rhône Agglo adhère au Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN) et doit donc désigner ses nouveaux représentants devant siéger au sein du Comité syndical de ce Syndicat.

Le Syndicat ADN a pour objet l'établissement, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques sur le périmètre des départements de la Drôme et de l'Ardèche, dans les conditions prévues par la loi.

Le Syndicat ADN, en particulier, assure le déploiement de la fibre optique sur les territoires des communes de l'ex-Communauté de communes Vivarhône, d'Ardoix et de Quintenas. Pour mémoire, les communes d'ex-Annonay Agglo sont incluses dans le périmètre d'une zone de déploiement de la fibre optique d'initiative privée, portée par l'opérateur Orange.

Conformément aux statuts du Syndicat ADN, le Conseil communautaire doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Annonay Rhône Agglo lors du Conseil Communautaire du 23 juillet 2020 a procédé à la désignation de ses représentants au sein du syndicat comme suit .

- Yves Rullière comme représentant titulaire
- Richard Molina comme représentant suppléant

Pour des raisons personnelles, Monsieur Yves Rullière est remplacé dans sa fonction de représentant d'Annonay Rhône Agglo dans le syndicat mixte ADN.

C'est pourquoi il convient de procéder à une nouvelle élection et d'abroger la délibération 2020-213 du 23 juillet 2020 portant désignation des représentants au syndicat ADN.

Monsieur le Président propose donc la candidature de Christian Massola , et demande aux conseillers communautaires intéressés de bien vouloir se faire connaître, ou de proposer un autre candidat.

Le choix de l'organe délibérant peut se porter sur tout conseiller communautaire ou municipal du territoire.

S'agissant d'une nomination, le vote a lieu, en principe, au scrutin secret, sauf accord unanime des conseillers en faveur d'un scrutin ordinaire.

Monsieur le Président propose de procéder par un vote ordinaire et soumet cette proposition aux voix.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-1, L2121-7 et suivants ainsi que les articles L.5711-1 et suivants,

VU les statuts du Syndicat mixte ADN, notamment son article 8,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ABROGE la délibération 2020-213 du 23 juillet 2020 portant désignation des représentants au syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique.

PREND ACTE de l'accord unanime des conseillers présents pour procéder à un vote ordinaire.

ELIT Christian Massola comme représentant titulaire en remplacement de Monsieur Yves RULLIERE au syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique.

PRECISE par suite la liste des représentants d'Annonay Rhône Agglo au conseil syndical du syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique :

- Représentant titulaire :
 - Christian MASSOLA

- Représentants suppléants
 - Richard MOLINA

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 19/09/22
Affiché le : 20/09/22
Transmis en sous-préfecture le : 19/09/22
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20220915-35913-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET